



Villages du Lac de Paladru

Conseil Municipal

Séance du Vendredi 7 avril 2017

Présents :

Gérard SEIGLE-VATTE, Maire, Président de séance.
Jean-Paul BRET, Maire Délégué du Pin.

C. CLOR, P. MEUNIER-BEILLARD, A. VERRIER, E. GUINET,
C. COLLOMB, J. GARIN, C. PEROT, E. MERMET, J. FOROT, D. SEYVE,
S. ALBRAND, C. MOINE, D. CARRON, E. ORTIZ, D. GUILLAUD.

Excusés ou absents :

RX FAIVRE-PIERRET, F. CHEVALLET, F. TERRIER, MC CLOR (pouvoir à DCARRON),
M. TRAVERS (pouvoir à C. PEROT), B. MATHIAS (pouvoir à JP BRET), L. KESSARIS
(pouvoir à C. CLOR), P. ACCORSO (pouvoir à P. MEUNIER-BEILLARD), C.
SANCHEZ-LAFAURIE, P. MAILLEY.

Le Compte-Rendu du Conseil Municipal du 9 mars est adopté à la majorité, moins 2 abstentions.

Les secrétaires de séance de ce Conseil sont C. Perot et S. Albrand.

Ordre du jour :

- ▶ Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 ;
- ▶ Demande d'étude au Syndicat Mixte d'eaux et assainissement des Abrets et Environs et à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour un éventuel transfert de la gestion de l'eau de la commune historique de Paladru à la CAPV ;
- ▶ Rapport annuel eau et assainissement CAPV
- ▶ Subventions

- ▶ Logo
- ▶ Elections
- ▶ Aviron : Délibération plus-value entreprise Brochier
- ▶ Crèche Saint Pierre de Paladru : Subvention CAF
- ▶ DIA
- ▶ SEDI : Délibération éclairage public
- ▶ Conseil Municipal Enfants : désignation des délégués
- ▶ Appel d'offre City Park
- ▶ Délibération étude voirie Petit Port avec la CAPV
- ▶ Délibération : vente Cure de Paladru
- ▶ Groupement de commande avec la CAPV
- ▶ Délibération gestionnaire ENS du Pin
- ▶ Renégociation des taux pour les emprunts
- ▶ Illuminations du Pin
- ▶ Questions diverses.

1. Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 :

Le Président rappelle les discussions et décisions prises antérieurement.

Lors de la création de la Commune Nouvelle, il a fallu ajuster les taux entre les deux communes historiques de Paladru et du Pin.

La proposition pour 2017 est la suivante :

- œ pour la Taxe d'Habitation : nouvelle base de 2 972 000 €, nouveau taux de 9,80% (moyenne du taux de Paladru et du Pin), pour un produit correspondant à 291 256 €
- œ pour la Taxe Foncière (le Foncier Bâti) : nouvelle base de 2 199 000 €, nouveau taux de 20,65 % (moyenne des taux de Paladru (19,87 %) et du Pin (21,65 %)), pour un produit correspondant à 454 093 €
- œ pour le Foncier Non Bâti : nouvelle base de 67 100 €, nouveau taux de 53,66 % (ancien taux de Paladru, inférieur à celui du Pin), pour un produit correspondant à 36 006 €.

Le montant total de la ressource est de 781 355 € pour une prévision de 788 696 €, soit une diminution de 7000 € par rapport au budget prévisionnel.

L'état de notification est joint.

Adopté à l'unanimité.

2. Demande d'étude au Syndicat Mixte d'Eaux et Assainissement des Abrets et Environs et à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAP) pour un éventuel transfert de la gestion de l'eau de la commune historique de Paladru à la CAPV.

Depuis 2 000, c'est la CAPV qui adhère au le Syndicat des Eaux des Abrets.

Le Président donne lecture de la délibération.

Le Conseil étudiera les conséquences d'un tel transfert de compétences.

JP Bret précise que le choix d'adhérer, ou pas, à un Syndicat existant, appartient au Pays Voironnais, mais qu'il doit demander leur avis aux communes.

Adopté à l'unanimité.

3. Rapport annuel eau et assainissement CAPV :

C. Clor donne quelques précisions sur ce rapport, en rappelant qu'il est consultable en Mairie. La commune compte un nombre important d'installations en assainissement individuel. Pour l'assainissement collectif, la station d'épuration de Charavines reste fragile, notamment lors de grands orages. Les travaux sont prévus dans les années qui suivent.

4. Subventions de fonctionnements Culture, Sports, Obligatoires et autres :

Le Président donne lecture de l'ensemble des associations pour lesquelles une subvention est donnée.

Concernant la Culture, il est rappelé que c'est maintenant le Pays Voironnais qui a pris la compétence de la lecture publique (réseau des bibliothèques) et qu'il faudra voir, à l'avenir comment y intégrer les écoles de musique.

Concernant le Comité de Jumelage avec l'Italie, il est rappelé que notre commune s'est montrée particulièrement active, mais que du côté italien, il y a plus de frilosité, ce qui est regrettable.

Concernant l'École, il y a une différence de versement des subventions entre Paladru et Le Pin : à Paladru, on verse 95 € par enfant pour l'année scolaire, le Pin verse également une subvention par élève et finance l'entretien du photocopieur, une partie des voyages scolaires, le transport à la piscine...

Pour l'avenir, il va falloir harmoniser les subventions afin que les deux communes historiques aient les mêmes bases.

La plupart des subventions accordées au titre de l'année 2016 sont reconduites pour l'année 2017, pour un montant d'environ 6200 €.

Quatre personnes ne peuvent pas prendre part au vote car elles font partie des Associations concernées (J. Garin, S. Albrand, A. Verrier et D. Seyve).

Adopté à l'unanimité.

5. Logo de la Commune Nouvelle:

C. Pérot présente le nouveau logo validé lors de la dernière réunion de la Commission Communication.

Le logo retenu est celui sous forme de portrait ; il reprend le logo des deux communes historiques. Pour le projet de papier à lettres, la proposition est également acceptée.

Accord de l'ensemble des élus.

6. Élections présidentielles :

Le premier tour des élections présidentielles aura lieu le dimanche 23 avril 2017, le second tour le dimanche 7 mai 2017.

Il y aura un bureau de vote dans chaque commune historique. Les élus se répartiront les permanences. Le résultat des votes des deux communes historiques sera officialisé par la commune nouvelle.

7. Travaux à la base d'Aviron du Lac Bleu :

Le Conseil est amené à délibérer sur la plus-value de l'entreprise Brochier concernant les travaux en cours à la base d'aviron (salle pour les entraînements).

Cette plus-value, qui concerne la charpente, est de 4 180 € H.T.

C. Clor ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité (1 vote contre).

8. Subventions CAF pour la Crèche de Paladru :

C. Collomb informe le Conseil que la PMI visitera la Crèche le 26 avril, notamment pour constater l'état du toit du préau, qui est très vétuste.

Deux subventions sont prévues :

- l'une de la CAF, à hauteur de 80 % de la dépense (armoire anti-feu, toit du préau), pour un
- l'autre de la PMI, à hauteur de 3000 € (soit 100%) pour l'achat de matériels (tables et chaises à utiliser en extérieur, casiers et rangements...).

Les travaux sont prévus pour juillet 2017.

Accord de l'ensemble des élus.

9. DIA (Demande d'Intention d'Aliéner) :

Pour Le Pin, cela concerne une maison sur un terrain de 1 150 m², ainsi qu'un terrain non-bâti de 4020 m².

La commune a fait une proposition d'achat à hauteur de 50 000 € pour le terrain enclavé, qui fait partie d'un projet d'aménagement. La proposition n'a pas été acceptée et l'ensemble a été acheté à 202 000 € par un particulier qui possède déjà un certain nombre de biens sur le même secteur. La commune décide de ne pas préempter.

Pour Paladru, cela concerne les biens suivants :

- JL Cornu : 335 000 €
- C Beorchia : 112 500 €
- D. Lanfrey : 190 000 €
- B. Lamouroux : 110 000 €
- Mme Guillot : 225 000 €

La commune ne préempte pas non plus.

10. SEDI :

Pour terminer le projet d'installation de candélabres et d'enfouissement des lignes, de la Place du 19 mars 1962 jusqu'à la montée de Pré-Cuit, le montant total s'élève à 49 397 € ; reste à la charge de la commune 24 363 €.

Trois candélabres sont prévus à l'école et un à l'église.

Le Conseil donne son accord sur cette proposition.

Il semblerait par ailleurs qu'il y a trop d'éclairage sur le parking de l'aviron, et une discussion s'engage alors sur l'opportunité, compte tenu des travaux, de réduire le nombre de candélabres sur la commune.

11. Conseil Municipal d'Enfants :

Lors de la création de la Commune nouvelle, il a été évoqué l'idée de constituer un Conseil Municipal d'Enfants.

Un groupe de travail, composé de JP. Bret, S. Albrand, MC. Clor, C. Perot et G. Seigle-Vatte, est constitué et se renseignera auprès d'autres communes qui ont déjà un CME en fonctionnement. L'objectif est de constituer un Conseil Municipal Junior, s'adressant aux CM1-CM2- 6ème et 5ème, âgés de 10 à 12 ans, pour une période de 2 ans.

12. Appel d'offre pour le City Park à Paladru :

E. Ortiz présente le projet de construction d'un City Park à Paladru, à l'endroit d'un des deux terrains de tennis existants.

Un Appel d'Offre va être lancé.

Les travaux commenceraient en septembre 2017, nous pourrions ainsi prétendre à une subvention.

Il est demandé à la CAPV son avis afin d'établir un cahier des charges technique.

Le Président du Tennis Club du Lac, a demandé si la commune pouvait participer à la réfection du second court de tennis.

Le montant global de cet aménagement inclut la réfection du court de tennis, pour un montant de 50 000 €.

Accord de l'ensemble des élus.

13. Etude de la voirie au Petit Port avec la CAPV :

Daniel Seyve, dans le cadre de l'opération « Coeur de Village », présente les aménagements suivants : ceux du Pré Garot, de la Mairie et du Petit Port. Le Conseil devra étudier l'éventualité de travailler en groupement de commandes avec la CAPV, ou en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée.

JP Bret précise qu'il est nécessaire de maintenir l'accès des pêcheurs à la Capitainerie et au Port. Ce qui explique une bonne coordination avec la CAPV.

L'idée est de faire un espace piéton, ludique et paysager. Les voitures traverseraient une place de village, l'espace serait essentiellement piétonnier, seule une voie serait réservée aux Pompiers et aux services de sécurité dans le pré Garot.

La Région subventionnerait à hauteur de 75 000 €, pour un budget d'environ 250 000 €, à valider lors du prochain Conseil Municipal.

Il reste la question de la démolition du bâtiment de la Gendarmerie. A suivre.

14. Délibération pour la vente de la Cure à Paladru :

Un particulier s'étant porté acquéreur, la vente de la Cure par la Commune de Villages du Lac de Paladru aura lieu prochainement, pour un montant de 165 000 €.

Adopté à l'unanimité.

15. Groupement de commande avec la CAPV :

J. Forot rappelle que la CAPV propose aux communes d'adhérer à ce groupement de commandes.

JP Bret précise le principe : lorsque la CAPV passera une commande pour des fournitures, des matériels, elle demandera aux communes si ces dernières sont intéressées.

Cela concernerait, pour l'immédiat, l'achat de panneaux de signalisation, des traçages au sol et leur entretien.

JP Bret propose d'adhérer au groupement pour une période de 4 ans, et de signer ultérieurement une convention.

Adopté à l'unanimité.

16. Délibération Gestionnaire ENS (Espace Naturel Sensible) du Marais de Chassigneux au Pin :

C. Clor présente le document en séance. Il fait état des objectifs du Plan de Préservation et d'Interprétation (PPI) de 2012 à 2016. Il est donc important de reconduire ce plan pour terminer les études qui s'échelonnent de 2017 à 2026, soit une période de 10 ans, et non 5 ans comme auparavant.

Par ailleurs, il est rappelé que le Département subventionne à 86,66 % le montant de l'étude.

Plusieurs entreprises ont été contactées, qui s'engagent, entre autre, à développer une activité pédagogique autour de ce marais, préserver les milieux existants, restaurer et diversifier les milieux naturels patrimoniaux, assurer le suivi administratif, technique et financier...

Après discussion, le choix des élus se porte sur l'entreprise Latitude UEP, pour un montant de 14 000 €.

Adopté à l'unanimité

17. Renégociation des taux pour les emprunts :

D. Guillaud informe le Conseil que la Banque Crédit Agricole Centre Est a accepté de renégocier les taux des emprunts des deux communes déléguées, dans le cadre d'un 'accès à un crédit complémentaire de 250 000 €.

Les nouveaux prêts sont donc calculés au taux de 1,51 %, ce qui représente un gain sur l'ensemble des prêts (pour toute la durée) de 20 000 €, pénalités comprises.

Adopté à l'unanimité.

18. Illuminations du Pin :

C. Perot précise que trois illuminations et une guirlande ont été abîmées et ne peuvent se réparer. Elle propose leur remplacement pour un montant de 501 € H.T, soit 601,54 € TTC. Aucune remarque n'est formulée.

Adopté à l'unanimité.

19. Questions diverses :

Engazonnement et table d'orientation à la Chapelle des Trois Croix :

D. Seyve se fait le relais de l'Association du Patrimoine de Paladru qui demande un engazonnement autour de la Chapelle des Trois Croix.

L'Association demande aussi si la commune est prête à participer à l'achat et l'installation d'une table d'orientation à cet endroit, pour un montant de 600 €. Le Conseil souhaite savoir quel type de table d'orientation est prévu, quel est l'objectif....et propose de revoir cette question lors du prochain Conseil municipal.

Achat de tableau de peinture :

JP Bret demande l'avis du Conseil concernant l'éventuel achat, par la commune, d'un tableau représentant une vue du Pin, et peint par Pierre Mondan, peintre charavinois côté, du XXème siècle.

La famille en demande 2 000 €, JP Bret s'engage à négocier le prix. Le conseil émet un avis favorable.

Trail de Paladru et élections présidentielles :

A noter, enfin, que le Trail du Lac de Paladru aura lieu le dimanche 23 avril 2017, le même jour que le premier tour des élections présidentielles. Le bureau de vote de Paladru restera accessible sans désagrément pour les électeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Les secrétaires de séance,
C. Perot et S. Albrand.